Garantie EXTENSION V.N.

VÉHICULE SOUS GARANTIE CONSTRUCTEUR À LA SOUSCRIPTION

Age du véhicule à la souscription : **moins de 3 ans**

Durée : **minimum 3 mois et jusqu'à 36 mois**

Sont exclus : les utilitaires de plus de 3,5 tonnes, les 4x4 de plus de 12 cv fiscaux, les véhicules de plus de 300 cv DIN, d'une valeur neuve supérieure à 60 000 €, destinés aux professionnels du transport, les taxis, les ambulances et les auto-écoles.

ASSISTANCE DÉPANNAGE 24/24

Dépannage-remorquage du véhicule sans franchise kilométrique si la panne est prise en charge par la garantie.

AVANTAGES PRODUIT

- **Possiblité de paiement par prélèvement mensuel**
- **Garantie cessible en cas de revente à un particulier**
- **Pas de vétusté sur les pièces**
- **Pas de franchise**

Document non contractuel - 22.07.01

Garantie EXTENSION V.N.

ORGANES ET PIÈCES GARANTIS

MOTEUR : Les joints de culasse, la culasse et toutes les pièces lubrifiées en mouvement : chemises, pistons et axes, vilebrequin, embiellage, segments, distribution, arbre à cames, soupapes, guides, valves et pompe à huile. Les galets tendeur et le volant moteur jusqu'à 120000 km, les collecteurs d'admission et d'échappement.

BOîTE DE VITESSES : Toutes les pièces lubrifiées en mouvement, le calculateur de boîte, bloc hydraulique BVA, boite de transfert (si tarif 4 roues motrices appliqué)

PONT : Toutes les pièces à l'exception du carter, des limiteurs de couple à friction et des arbres de roues.

ALIMENTATION : Les injecteurs, la pompe d'injection, électrovanne d'arrêt de pompe, boîtier électronique de régulation, débitmètre d'air, pompe carburant, capteur haute pression, capteur pmh, capteur arbre à came, régulateur de pression, boîtier papillon, le doseur d'air, la vanne EGR, sonde Nox, injecteur, pompe et calculateur d'urée.

FREINAGE : Le maître-cylindre, le servofrein, la pompe à vide d'assistance, le répartiteur de freinage, les étriers de freinage, groupe électropompe ABS ou ABR.

ELECTRICITE : Le démarreur, l'alternateur, les moteurs électriques d'origine d'essuie-glaces, de toit ouvrant, de lève-vitres, mécanisme lève-vitre, de centralisation des portes, de trappe à carburant, les ventilateurs électriques, résistance de ventilateur, module électronique d'allumage, celluloïd électromagnétique des portes, la pompe lave-glace, les bobines d'allumage.

REFROIDISSEMENT : Les radiateurs refroidissement moteur et chauffage habitacle, la pompe à eau, le thermostat, le thermocontact, l'échangeur air-air, le radiateur d'huile moteur, le radiateur d'huile de boîte de vitesse.

DIRECTION : La crémaillère, la pompe d'assistance, la colonne de direction.

SUSPENSION : Amortisseurs, système hydraulique.

TRANSMISSION : Arbre longitudinal, soufflets, transmissions.

TURBO : Électrovanne de commande de turbo, turbo compresseur.

EMBRAYAGE : Emetteur - récepteur hydraulique et butée

INSTRUMENT DE BORD : Combiné compteur, commodos, le système de navigation GPS (sauf antenne) et l'écran multifonction.

CLIMATISATION : Compresseur, évaporateur, condenseur et commande de climatisation.

LA MAIN D'OEUVRE : La prise en charge par la garantie s'applique sur le remplacement des pièces ci-dessus désignées selon le barème du constructeur.

PLAFONDS DE GARANTIE TTC

La garantie s'applique dans la limite par avarie de :

- moins de 50 000 km au jour du sinistre ⇒ plafond 5000 €
- moins de 100 000 km au jour du sinistre ⇒ plafond 3000 €
- moins de 150 000km au jour du sinistre ⇒ plafond 2500 €

Sur la durée totale de la garantie, toutes interventions confondues, la prise en charge est plafonnée à 7000 €

www.asa-garantie.com

Document non contractuel - 22.07.01

Assurance Garantie Mécanique

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Wakam

Produit : Garantie EXTENSION V.N.

Extension VN

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle disponibles sur simple demande par mail envoyé à : contact@asa-garantie.com

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Assurance en cas de panne mécanique sur véhicule sous garantie constructeur et de moins de 3 ans à la souscription. La garantie a pour objet la prise en charge des réparations suite à un incident mécanique fortuit, pour permettre la remise en état de fonctionnement antérieur à la panne

Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Moteur
- ✓ Boite de Vitesses
- ✓ Pont
- ✓ Alimentation
- ✓ Freinage
- ✓ Electricité
- ✓ Refroidissement
- ✓ Direction
- ✓ Suspension
- ✓ Transmission
- ✓ Turbocompresseur
- ✓ Embrayage
- ✓ Instrument de bord
- ✓ Climatisation

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les petites fournitures et les lubrifiants
- ✗ Les pièces d'usure
- ✗ Les réglages
- ✗ Le diagnostic
- ✗ Les reprogrammations

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Réparations faites sans accord écrit de l'assureur
- ! Le non respect des révisions périodiques préconisées par le constructeur du véhicule
- ! Les véhicules destinés aux professionnels du transport

Où suis-je couvert(e) ?

✓ La garantie s'applique dans les pays suivants : France Métropolitaine (y compris Corse, Andorre et Monaco), Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Suisse, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal.

Quelles sont mes obligations ?

- Informer l'assureur dans un délai de 5 jours ouvrés de tout sinistre de nature à engager sa garantie,
- Faire effectuer par un professionnel les révisions périodiques préconisées par le constructeur,
- Protéger votre véhicule contre toute aggravation de dommage,
- Faciliter les démarches de tout expert automobile qui serait missionner par l'assureur.

Quand et comment effectuer les paiements ?

La garantie est payable au comptant ou par prélèvement mensuel à souscription de la garantie.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie prend effet à compter du jour suivant la fin de la garantie constructeur et expire de plein droit au terme de la période de 3 à 36 mois choisie et/ou aux 150 000 Kms du véhicule

Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat est convenu pour une durée fixe et ne peut être résilié.
La garantie est cessible en cas de revente à un particulier dans les conditions spécifiées au contrat.

WAKAM Entreprise immatriculée en France et régie par le Code des assurances – Numéro d'agrément : 4020259
En co-conception avec OCASSUR-Entreprise immatriculée en France et régie par le Code des assurances – Courtier en assurance, ORIAS n°07008241